

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 4 novembre 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 4 novembre 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (75r, 76r, 77v, 78r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 4 novembre 1881, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (22)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50580>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 novembre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Inconnu](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Godin délivre des informations sur les écoles du Familistère et la fonction de ses instituteurs. Les écoles sont une dépendance du palais d'habitation ; elles existent depuis 20 ans ; elles sont des écoles libres de l'association du Familistère, qui pourraient être déclarées d'utilité publique ; elles sont gratuites. La ville de Guise a des écoles primaires de filles et de garçons et des pensionnats congréganistes. Godin voudrait élever l'enseignement du Familistère à un niveau supérieur à celui des établissements de Guise. Godin décrit la répartition des enfants de 0 à 12 ans dans les 6 classes mixtes des écoles. Il annonce la construction de deux nouvelles classes pour les enfants de 12 à 14 ans et au-dessus, qui pourront accueillir des pensionnaires. Il explique qu'il n'y a pas de vacances scolaires pour assurer une surveillance constante des enfants. Il décrit la fonction des instituteurs, leur rémunération, leurs charges. Il demande à son correspondant comment il conçoit l'enseignement de l'histoire ancienne, moderne ou contemporaine à des enfants de 12 à 14 ans ; il lui demande également son âge, sa situation de famille, s'il fait usage de tabac et ses références.

Notes Destinataire : « Instituteurs » d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
